



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'AVENIR DU
SERVICE PUBLIC,
C'EST NOUS !



contact@cgtterritoriaux33.com



La FAQ 2026 relative aux élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale, **MISE À JOUR AU 27 MAI 2026**, apporte de nombreuses précisions importantes sur l'organisation du scrutin du 10 décembre 2026.



1 DES ÉLECTIONS DÉTERMINANTES POUR LES AGENTS



Le 10 décembre 2026, les agents territoriaux éliront leurs représentants dans les :

- Comités sociaux territoriaux (CST)
- Commissions administratives paritaires (CAP)
- Commissions consultatives paritaires (CCP)



Ces élections détermineront la représentativité des organisations syndicales pour les années à venir !

2 EFFECTIFS ET COMPOSITION DES INSTANCES



Les effectifs servant à déterminer le nombre de sièges sont appréciés au **1^{er} janvier 2026**.

Les collectivités doivent délibérer sur la composition des CST au plus tard le 10 juin 2026 et transmettre sans délai les informations aux organisations syndicales.



Une étape essentielle pour garantir une représentation juste des agents !

3 VOTE ÉLECTRONIQUE : ATTENTION AU CALENDRIER



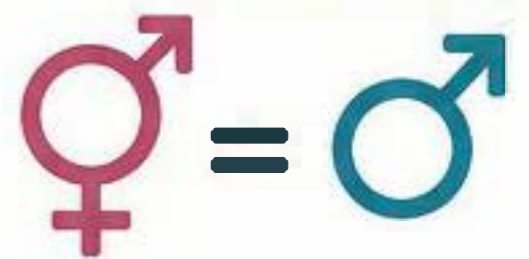
Lorsque le vote électronique est mis en place sur plusieurs jours, toutes les échéances électorales sont calculées à partir du premier jour du scrutin.

Cela impacte :

- les listes électorales
- le dépôt des candidatures
- l'organisation du vote
- les modalités de contrôle du scrutin

Le vote électronique doit respecter les mêmes garanties démocratiques que le vote à l'urne !

4 REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE FEMMES / HOMMES



Les règles de représentation équilibrée demeurent applicables pour les listes de candidatures.

Les collectivités doivent communiquer aux OS la répartition femmes-hommes des effectifs afin de permettre la constitution des listes dans le respect des obligations réglementaires.



L'égalité, c'est un droit, c'est aussi une exigence démocratique !

5 VOTE PAR CORRESPONDANCE : DES RÈGLES STRICTES



Le vote par correspondance n'est pas un choix laissé à l'agent.

Il concerne uniquement les situations prévues par les textes lorsque l'agent ne peut matériellement voter à l'urne.

Toute erreur sur l'identification de l'électeur peut conduire à l'annulation du vote concerné.



Vigilance et rigueur indispensables !

6 DES PRÉCISIONS SUR LES CST



Une délibération est obligatoire pour fixer le nombre de représentants du personnel au CST.

Cette délibération doit intervenir avant le 10 juin 2026.

Les seuils d'effectifs et les modalités de création des instances sont rappelés pour éviter toute interprétation divergente.



Respecter les règles, c'est garantir un scrutin clair et transparent !

7 CE QUE RETIENT LA CGT



À quelques mois du scrutin, la CGT reste mobilisée pour :

- garantir la transparence des opérations électorales
- assurer une représentation fidèle des agents
- préserver l'égalité de traitement entre organisations syndicales
- sécuriser les modalités de vote, notamment électroniques
- permettre une participation la plus large possible des personnels

VOTONS CGT POUR DÉFENDRE NOS DROITS, NOS MÉTIERS ET LE SERVICE PUBLIC !

8 UN RENDEZ-VOUS MAJEUR !



Les élections professionnelles de décembre 2026 seront un rendez-vous majeur pour l'avenir du dialogue social dans les collectivités territoriales.

La mobilisation de toutes et tous sera déterminante pour faire entendre nos revendications et défendre un service public territorial au service de l'intérêt général !

ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE LA VOIX DES AGENTS !

RÉFÉRENCES JURIDIQUES



- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Décret n°2021-1574 du 3 décembre 2021 relatif aux élections et au fonctionnement des instances de dialogue social dans la fonction publique
- Décret n°2022-571 du 20 avril 2022 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements publics
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Code général de la fonction publique (articles L251-1 et suivants)
- FAQ 2026 relative aux élections professionnelles dans la fonction publique territoriale (mise à jour au 27 mai 2026)

POUR ALLER PLUS LOIN



Consultez la FAQ 2026 mise à jour au 27 mai 2026 sur le site du ministère :



collectivites-locales.gouv.fr

LA CGT, À VOS CÔTÉS POUR DÉFENDRE VOS DROITS AU QUOTIDIEN !

